



ATTESTATION DU PROPRIETAIRE

Objet : Dossier d'enregistrement dans le cadre de l'extension d'un entrepôt frigorifique situé sur la commune de La Crèche (79)

Dans le cadre de la demande d'enregistrement du projet d'extension d'un entrepôt frigorifique sur la commune de La Crèche, il nous est demandé un avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II)).

Conformément aux articles R. 512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) nous préconisons le respect des mesures suivantes :

- ✓ Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.
- ✓ L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.
- ✓ Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
 - L'élimination et l'évacuation des déchets,
 - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
 - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.
- ✓ Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Fait à Neuilly sur Seine, le 3 mars 2022

N'Dogbia YOMBO 
Directeur des Programmes
21 rue Beffroy
92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS Nanterre 393 430 608